

Séance du 02 AVRIL 2024

Le deux avril deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie de Modane en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire.

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN - Yann CHABOISSIER - Erica SANDFORD - Thierry THEOLIER - Laurence PETINOT-GAGNIERE - Humberto FERNANDES - Géraldine BOTTE - Christian SIMON - Daniel LOGER - Christa BALZER - Jean-Michel OSTORERO - Cornelia THEOLIER - Christophe CHAUVETON - Stéphanie KUSZINSKI - Bruno COBUS - Stéphanie LEFOULON - Véronique VISE

Absent : Ludovic TISSIER

Procurations : Gabrielle GINDRE à Yann CHABOISSIER - Hakan TAT à Humberto FERNANDES - Natacha BRENIER à Erica SANDFORD - Katia VIOLLEAU à Véronique VISE

Conseillers en exercice : 22

Quorum : 12

Présents : 17

Pouvoirs : 4

Votants : 21

Date de la convocation : 26 mars 2024

Monsieur Thierry THEOLIER a été élu secrétaire

Délibération N°2024/04/09

OBJET : Subventions aux associations 2024

Le rapporteur : Monsieur Thierry THEOLIER, adjoint aux finances

Réunie le 18 mars 2024, la commission des finances, après avis conforme des commissions sport, culture-animation et affaires sociales, a arrêté les subventions en faveur du tissu associatif conformément à l'annexe ci-jointe.

En fonction de ces éléments, il vous est proposé de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances et des commissions sport, culture-animation et affaires sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les subventions aux associations pour 2024 conformément à l'annexe ci-jointe.
- **Dit** que les montants correspondants seront versés aux associations sous réserve que leur dossier de demande de subvention soit complet.

Modane, le 02 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,

Thierry THEOLIER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 09/04/2024 et de sa publication ou notification le 09/04/2024

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le



ID : 073-217301571-20240402-20240409-DE

Type d'associations	Nom de l'association	
DIVERS	Association Amicale du Personnel Communal	3 505 €
	Association école maternelle	350 €
	Association Scolaire Jules Ferry	400 €
	Jeunes Haut-Mauriennais en Action	150 €
	Sou des Ecoles	1 500 €
	Les jardins du Pâquier	150 €
Sous total		6 055 €
ANIMATION - ART & MUSIQUE	Association Artistique Modanaise	1 100 €
	Ce qu'on entend sur la montagne	1 000 €
	Comité des fêtes "Le Petit Ramoneur"	300 €
	Club de Majorettes Les Edelweiss	400 €
	Cordes et cimes	400 €
	Dante Alighieri	500 €
	Chorale "Le Petit Bonheur"	600 €
	GRAC	3 600 €
	L'Atelier des mains créatives	500 €
	Loisirs créatifs Modanais	400 €
	Université populaire de Haute Maurienne	150 €
	Groupe vocal "Cœur Perdu"	150 €
	Mus'Alpina	150 €
Sous total		9 250 €
PATRIMOINE - NATURE – TRADITION & CULTURE	Association Intercommunale des anciens combattants et victimes de guerre de Modane / Fourneaux	500 €
	La Dauphinelle	300 €
Sous total		800 €
SPORT	ASHM (Association Sport et Handicap de Maurienne)	200 €
	Badminton Loisirs Modane	200 €
	Boule Modanaise	800 €
	Club Alpin Français Modane Thabor Escalade	800 €
	Club De Tir De Modane	1 800 €
	Maurienne Judo	600 €
	Modane Volley Ball	400 €
	Tennis Club	1 000 €
	Union Athlétique de Maurienne	300 €
	Union Cycliste Vanoise	800 €
	Sports Hiver Modane Valfréjus	23 000 €
	Union Sportive Modane	7 000 €
Sous total		36 900 €
SANTE SOLIDARITE SOCIAL	Amicale pour le don du sang bénévole du Canton de Modane	200 €
	Banque alimentaire de Savoie	300 €
	Club du Soleil (aînés ruraux)	950 €
	Croix Rouge Délégation Locale	2 000 €
	Club des 4 temps (aînés ruraux)	150 €
	Les Ateliers de Maurienne	900 €
	Les Restaurants du Cœur	1 000 €
	Secours Catholique	1 000 €
	LocoMotive	150 €

Instant à Nez

Sous total

TOTAL GENERAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 073-217301571-20240402-20240409-DE

150 €
6 800

